

Les méthodes d'évaluation d'impact en Microfinance : une revue de littérature empirique

Impact assessment methods in microfinance: A review of the empirical literature

SAFIRI Said

Doctorant

École Nationale de Commerce et de Gestion

Université Ibn Zohr, Agadir

Maroc

Laboratoire LARGE,

said.safiri@edu.uiz.ac.ma

SADIK ABDALLAH

Enseignant chercheur,

École Nationale de Commerce et de Gestion, Agadir.

Université Ibn Zohr, Agadir

Maroc

Laboratoire LARGE,

a.sadik@uiz.ac.ma

Date de soumission : 23/04/2022

Date d'acceptation : 12/06/2022

Pour citer cet article :

SAFIRI. S & SADIK. A (2022) « Les méthodes d'évaluation d'impact en Microfinance : une revue de littérature empirique », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 3 : Numéro 6 » pp :305 – 321.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Pour les chercheurs et spécialistes en microfinance, « Les débats sur les approches conceptuelles de l'évaluation d'impact semblent depuis quelques années dans l'impasse » (Howard White, 2009), en effet et malgré le nombre considérable de travaux et publications effectués dans ce domaine, les méthodologies et les résultats de ces derniers sont loin de faire l'unanimité.

Sur le plan conceptuel, deux notions sont fréquemment utilisées dans le cadre des études consacrées à l'évaluation en microfinance à savoir l'impact et la portée (outreach), si la première renvoie beaucoup plus à une démarche d'évaluation centrée sur le bénéficiaire (Intended beneficiary school), la seconde quant à elle renvoie à une approche d'évaluation orientée vers l'organisation ou l'institution (Intermediary school).

L'objet de cet article est de réaliser une revue de littérature empirique des travaux ayant abordé la problématique de l'impact de la microfinance sur la pauvreté en général et plus particulièrement la pauvreté féminine. A cet égard, 2 axes seront analysés : d'un côté les méthodologies mobilisées et de l'autre côté les résultats dégagées de ces différents travaux.

Les résultats de notre revue montrent que d'une part, l'effet microfinance sur la pauvreté est loin d'être prouvée sur un plan empirique et que d'autre part, dans un contexte de pauvreté, il est difficile de parler d'un seul impact mais de plusieurs et que ses derniers dépendent en grande partie d'un certain nombre de facteurs qui peuvent soit les renforcer ou les limiter.

Mots clés : Microfinance ; Pauvreté ; Impact ; Portée ; Microcrédit

Abstract

For microfinance researchers and specialists, "Debates on conceptual approaches to impact assessment have seemed deadlocked in recent years" (Howard White, 2009), In fact, despite the considerable amount of work and publications carried out in this field, the methodologies and results of the latter are far from unanimous.

Conceptually, two concepts are frequently used in microfinance evaluation studies: impact and reach (outreach), if the former refers much more to a recipient-centred evaluation approach (Intended beneficiary school), the second refers to an organisation- or institution-oriented evaluation approach (Intermediary school).

The purpose of this article is to conduct an empirical literature review of the work that has addressed the issue of the impact of microfinance on poverty in general and more particularly on female poverty. In this respect, two axes will be analysed: on the one hand, the methodologies used and on the other hand, the results obtained from these various studies.

The results of our review show that, on the one hand, the microfinance effect on poverty is far from being proven empirically and, on the other hand, in a context of poverty, It is difficult to speak of a single impact but of several and that its last depend to a large extent on a number of factors which can either strengthen or limit them.

Keywords: Microfinance; Poverty; Impact; Scope; Microcredit

Introduction :

Les recherches sur les méthodes d'évaluation d'impact du microcrédit sur la pauvreté de manière générale et plus particulièrement sur la pauvreté féminine ne datent pas de très longtemps, en effet, c'est en 1995 que l'USAID en partenariat avec le réseau SEEP (Small Entreprise Education and Promotion) va mettre à jour le projet AIMS (Assesing the impact of microentreprise service), afin de faciliter la mise en place de mécanismes et d'outils en vue d'apprécier l'impact des microcrédits sur les bénéficiaires. Ces derniers seront testés pour la première fois dans des pays comme le Honduras, le Mali, la Bolivie, le Pérou, les îles Philippines.

Leurs résultats vont laisser perplexes pas mal d'institutions et de gens qui ont longtemps cru au remède miracle que représentait la microfinance dans la lutte contre la pauvreté. En effet, si certaines études affirment l'existence d'un impact positif (Erulkar et Chong (2005)), en revanche, d'autres parlent au contraire d'impact négatif (Diagne et Zeller (2001)), tandis que peu des études avancent l'absence d'impact des différents produits et services offerts par les institutions de microcrédit (Tarozzi (2015)). En parallèle aux résultats de ces études, de plus en plus des acteurs de la microfinance et essentiellement les investisseurs dans ce domaine deviennent de plus en plus sceptiques quant à l'efficacité des mécanismes du microcrédit et réclament par voie de conséquence des évaluations d'impact.

Dans le même ordre d'idées, les études d'impact du microcrédit continuent de soulever des défis conceptuels et méthodologiques (J.Ayayi et C.Noel(2009)). En effet, la plupart des études avancent que le facteur explicatif d'un tel impact revient uniquement au programme de microcrédit, en se basant sur des études quantitatives (expérimentales et non expérimentales) qui peuvent ne pas refléter la réalité dans la majorité des cas, oubliant par conséquence les autres facteurs qui peuvent être à l'origine de la réduction de la pauvreté.

Notre travail se présente comme une revue de littérature empirique des différentes analyses menées dans le domaine de l'évaluation d'impact du Microcrédit. Les études analysées ont porté sur la période 1998-2022. Cette revue s'inscrit dans la cadre d'une problématique que nous déclinons dans la question suivante : dans quelle mesure la microfinance permet la lutte contre la pauvreté et spécialement celle frappant les femmes ? d'un point de vue technique nous allons nous interroger sur les différentes méthodes déployées par les chercheurs et les praticiens afin de mesurer l'impact.

Notre article est structuré en deux parties : la première abordera le cadre conceptuel et méthodologique de la notion d'impact en microfinance et la seconde fera l'inventaire des principales études empiriques ayant porté sur les études d'impact de la microfinance.

1. Le cadre conceptuel et méthodologique de la notion d'impact en microfinance :

1.1. Le cadre conceptuel de l'étude

D'emblée, il faut préciser que le concept d'impact est difficile à définir. En effet, sa multi-dimensionnalité empêche la formulation d'une définition uniforme.

En ce qui nous concerne, nous passerons en revue les principales définitions issues d'une part des principales institutions internationales (CGAP, banque mondiale, CERISE, USAID) actives dans le domaine de la microfinance et d'autre part de la recherche universitaire.

Mais avant de se pencher sur ces principales définitions, nous allons d'abord, avancer la définition du dictionnaire et la définition étymologique.

Ainsi, le dictionnaire définit l'impact comme étant l'effet produit par quelque chose. C'est aussi l'appréciation de l'effet causal d'une action ou d'un programme sur un résultat potentiel ».

Dans le même ordre d'idées et d'un point de vue étymologique, le mot impact provient du mot grec « impacto » qui signifie choc ou rupture. Il ressort de ces 2 définitions que la notion d'impact renvoie à la notion d'effet ou de rupture produite par un programme ou une action.

Qu'en est-il donc des principales définitions avancées en matière d'évaluation d'impact de la microfinance ?

1.1.1 Inventaire des principales définitions utilisées en matière d'évaluation d'impact

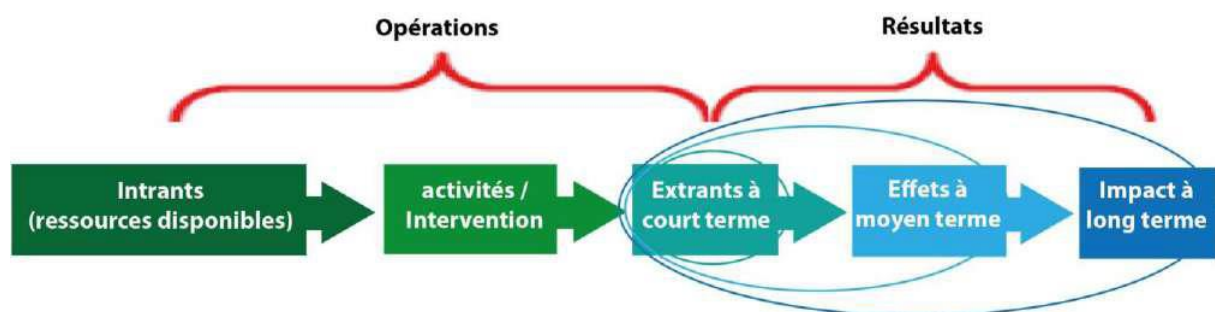
D'une manière générale, apprécier l'impact consiste à répondre à la question suivante : en quoi les conditions de vie des bénéficiaires sont-elles différentes de ce qu'elles auraient été si ces derniers n'avaient pas eu recours aux services de l'IMF ?

Afin de préciser le contenu conceptuel de l'impact, certains utilisent le plus souvent la notion d'impact ex-post pour désigner les effets attribués à un programme ou à une action.

Dans le même ordre d'idées, la notion d'impact ne doit pas être confondue avec celles de l'effet ou du résultat immédiat (extrant). En effet, si l'effet correspond à des objectifs de moyen terme, le résultat immédiat correspond à des objectifs de court terme.

Afin de schématiser ces différences, nous faisons appel à la figure 1 suivante :

Figure N°1 : Comparaison entre les notions d'effets, de résultat immédiat et d'impact



Source : Guide d'utilisation des méthodes d'évaluation d'impact au Sénégal en connexion avec l'IAF et l'autonomisation des femmes. Septembre 2020

Pour l'OCDE, l'impact représente l'ensemble « des effets positifs et négatifs, prévus et imprévus, directs et indirects, primaires et secondaires, produits par une intervention »

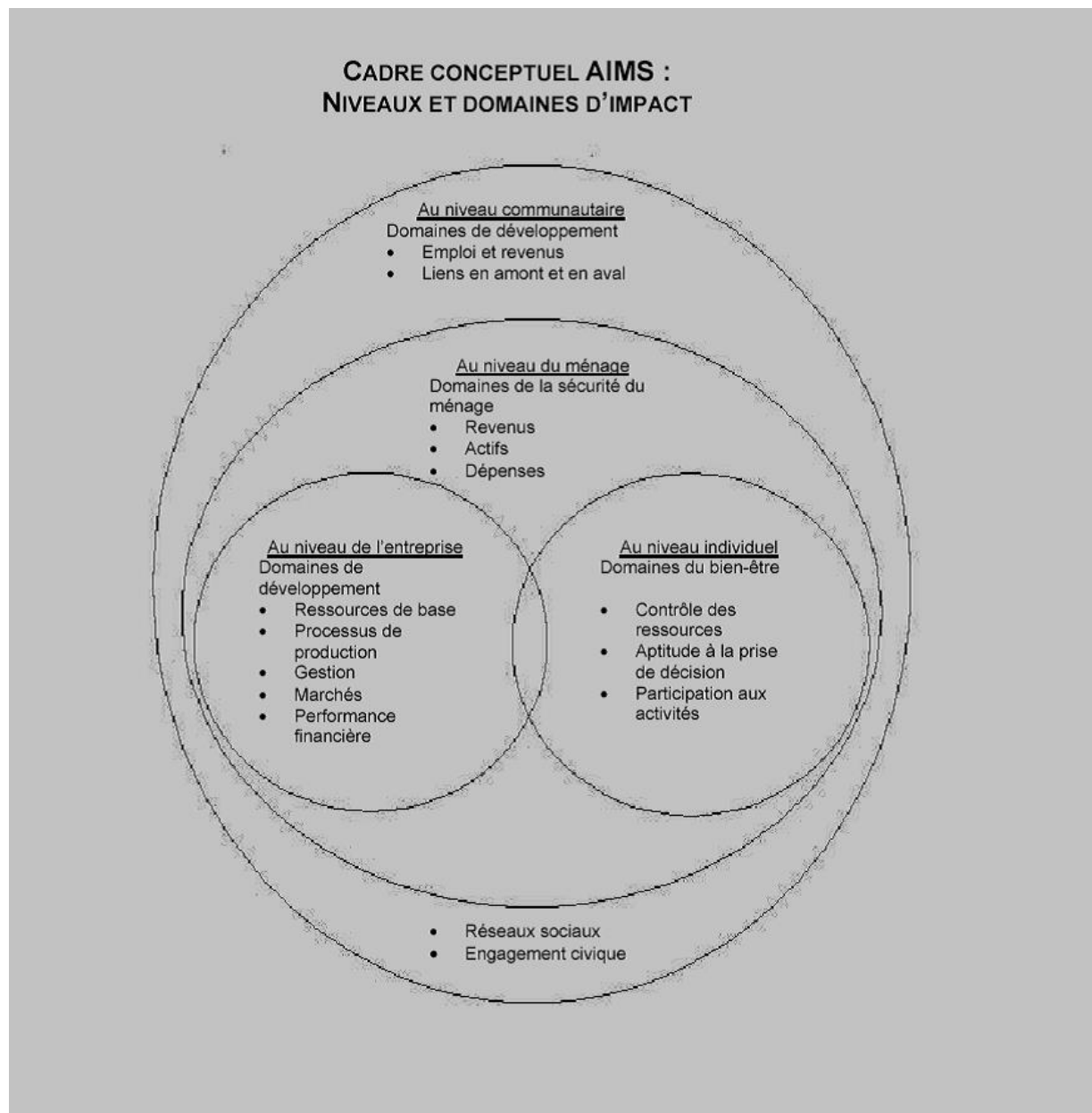
Selon la banque mondiale (2010) : les évaluations d'impact « sont structurées autour d'un type particulier de question : quel est l'effet causal d'un programme sur un résultat donné ? La dimension causale est primordiale ».

Pour Fouillet (2003), La notion renvoie à « l'ensemble des processus dont la finalité est de déterminer quels changements significatifs et durables, positifs et négatifs, prévus ou imprévus sont survenus dans un espace donné à la suite de l'intervention d'une institution de microfinance. L'impact peut être appréhendé à plusieurs niveaux : « micro », « méso », « macro », autrement dit à l'échelle de la personne, du ménage, d'un groupe, d'une micro entreprise, d'un marché particulier, d'un village, d'un quartier, d'une région ».

Pour le CGAP (2003), L'impact permet de « comprendre comment les services financiers affectent l'existence des pauvres ». Dans le même ordre d'idées et selon le CGAP (Consultative Groupe to Assist the Poor), les études d'impact peuvent fournir la preuve que le microcrédit peut améliorer les conditions de vie des pauvres en leur permettant une certaine indépendance financière. Pour sa part Ibrahim Robleh avance que la notion d'impact est souvent utilisée pour caractériser « l'amélioration des conditions de vie des clients et leurs entourages »

Pour le projet AIMS, l'impact doit porter sur 4 niveaux à savoir : le ménage, l'entreprise, l'individu et la communauté. La figure 2 ci-dessous présente le cadre conceptuel du projet AIMS (1996).

Figure N°2 : Les niveaux d'impact selon AIMS



Source : AIMS (1996)

Hulme (2000) va proposer un autre cadre divisé en 3 étapes déclinées comme suit : niveau d'impact, techniques de mesure de l'impact et les effets attendus.

Le tableau 1 illustre les niveaux d'impact et les outils de mesure avancés par Hulme (2000).

Tableau N°1 : Les niveaux d'impact et les outils de mesure

Niveaux d'impact		Outils de mesure
Micro	Entreprise	Méthodes expérimentales
	Individu	
Méso	Ménage	Méthodes quasi-expérimentales
Macro	Communauté	Méthodes qualitatives hybrides

Source : Hulme (2000)

Quant aux effets attendus, et afin de les synthétiser, nous allons faire appel à l'étude de Fouillet (2003), cette étude précise que les effets attendus dépendent des objectifs affichés par l'institution, ainsi, il distingue entre les objectifs tournés vers les bénéficiaires à titre d'exemple (amélioration des conditions de vie) et les objectifs tournés vers l'institution à titre d'exemple (amélioration de la rentabilité).

Le comité CERISE va élaborer un cadre conceptuel dénommé le modèle SPI qui stipule que l'évaluation de l'impact doit prendre en compte 4 volets que sont : Ciblage des pauvres et des exclus, Adaptation des services et des produits à la population cible, amélioration du capital social et du capital politique des clients et la responsabilité sociale de l'institution.

Pour résumer, nous dirons que le concept d'évaluation d'impact renvoie à plusieurs notions telles que : niveau d'impact, effets attendus, outils de mesure, ciblage des pauvres et amélioration du capital social.

Dans la même optique, l'évaluation en microcrédit est toujours associée à la notion portée orientée davantage vers l'institution. En effet, la majorité des approches théoriques conduites en microfinance font plus référence à la portée qu'à l'impact. C'est dans ce cadre que nous allons consacrer un second paragraphe à la comparaison entre les 2 notions et ce en les inscrivant dans le fameux débat théorique présent en microfinance opposant les 3 principaux courants en l'occurrence : le courant welfariste, le courant institutionnaliste et le courant hybride. D'où le paragraphe 1.1.2.

1.1.2 L'impact et la portée : 2 notions complémentaires

D'emblée, il faudrait préciser que les notions de portée et d'impact ont toujours nourri le fameux débat théorique opposant en microfinance entre 3 approches à savoir : l'approche welfariste, l'approche institutionnaliste et l'approche hybride.

Avant de situer les 2 notions par rapport à chacune des approches, nous allons d'abord présenter leurs grandes lignes.

Ainsi, l'approche institutionnaliste ou commerciale (Dugas-Iregui, 2007) qui stipule que la microfinance est un instrument inadapté aux pauvres (M .Kamaha, 2014), en effet, selon les partisans de cette approche, les clients pauvres ne doivent pas relever du secteur de la microfinance mais plutôt de politiques sociales (Rhyne, 1998) de l'USAID, Robinson (2001) de la Banque Mondiale ou Elisabeth Littlefield (Littlefield et Rosenberg, 2004) du CGAP.

La seconde, dénommée Welfariste, avance qu'au contraire la microfinance représente un outil adapté aux pauvres (Hashemi et Rosenberg, 2006), puisque les investisseurs dans ce domaine ne sont pas forcément motivés par la rentabilité et la viabilité.

La troisième approche qualifiée d'hybride, essaie de concilier entre les 2 approches précédentes en défendant l'idée d'une complémentarité (Lapenu, 2007) et (Kamaha (2018).

Concernant l'instrumentalisation des 2 notions par les 3 approches, nous allons dire que ces dernières utilisent beaucoup plus le concept de portée du microcrédit (outreach) plutôt que celui d'impact, à cet égard, les institutionnalistes parlent de grandeur de la portée (breath of outreach) qui signifie nombre de clients pauvres bénéficiaires, quant aux welfaristes, ils parlent de degré ou étendue de la portée (Depth of outreach) qui désigne la situation socio-économique des bénéficiaires. Pour les partisans de l'approche hybride les notions de grandeur de la portée et de degré de la portée peuvent s'appliquer en même temps à l'évaluation en microcrédit.

En parallèle à ces 3 approches, Shreiner (2002) va présenter six indicateurs de portée : degré de la portée « depth of outreach », valeur de la portée « worth of outreach », coût de la portée « cost of outreach », largeur de la portée « breadth of outreach », étendue « scope of outreach » et la longueur de la portée « length of outreach »

En ce qui nous concerne, les notions de portée et d'impact peuvent être complémentaires, en effet, si la première fait référence à une démarche d'évaluation orientée vers l'institution, la deuxième quant à elle est orientée vers le bénéficiaire.

Qu'en est-il maintenant des méthodes d'évaluation des impacts de la microfinance ?

1.2. Les méthodologies utilisées en matière d'évaluation des impacts de la microfinance :

Dans le cadre de cette deuxième section, nous présenterons les principales méthodes d'évaluation des impacts de microcrédit. A cet égard, la majorité des études s'accordent à reconnaître l'existence de 2 principales méthodes que sont : les méthodes quantitatives (expérimentales et quasi-expérimentales) et les méthodes qualitatives.

Dans un premier sous-paragraphe, nous allons présenter les méthodes quantitatives (1.2.1) et puis dans un second nous présenterons les méthodes qualitatives (1.2.2).

1.2.1. Les méthodes quantitatives :

Les méthodes quantitatives qui sont généralement divisées en 2 catégories dénommées méthodes expérimentales et quasi-expérimentales consistent à comparer statistiquement entre 2 échantillons : un échantillon de bénéficiaires et un échantillon témoin formé par les non bénéficiaires. Ces méthodes ont fait leurs preuves en matière d'évaluation de l'impact des microcrédits (Bouquet, 2008).

Dans le cadre de ces méthodes, nous distinguons entre les méthodes expérimentales ou de randomisation et les méthodes quasi-expérimentales.

A ce niveau, l'outil le plus utilisé est le questionnaire qui serait administré à un échantillon représentatif de la population mère.

Concernant les méthodes quasi-expérimentales, elles sont fondées sur la constitution d'un échantillon de contrôle ex-post (les contrefactuels), ce dernier est formé par les non bénéficiaires ou les nouveaux bénéficiaires ayant le même profil que celui de l'échantillon des bénéficiaires.

Le problème majeur de ces méthodes est celui de la sélection de l'échantillon de contrôle ex-post qui peut s'avérer dans de nombreux cas biaisé.

Pour pallier à cette insuffisance, les méthodes expérimentales ou randomisations vont proposer une évaluation ex-ante en interrogeant un double échantillon de personnes : un premier n'ayant pas encore bénéficié de prêts mais qui reste éligible à tout octroi de crédit et un second appelé échantillon témoin qui n'aura pas accès aux prêts pendant toute la période d'évaluation.

Actuellement les méthodes expérimentales sont les plus utilisées en matière d'évaluation en microfinance.

Malgré le succès connu par ces méthodes dans pas mal de pays, leur apport reste limité aux aspects techniques et statistiques consistant à démontrer l'existence d'une relation de cause à effet entre la microfinance et le devenir des bénéficiaires.

Afin de dépasser les limites des méthodes quantitatives, des approches qualitatives seront utilisées mettant cette fois-ci l'accent sur les caractéristiques sociologiques ou anthropologiques des bénéficiaires en faisant appel à d'autres techniques telles que les entretiens semi-directifs ou les réunions de groupe.

1.2.2. Les méthodes qualitatives :

Il s'agit d'interroger les bénéficiaires via des outils comme : les entretiens semi-directifs ou libres, réunions de groupe (focus group), observation sur place (in situ) et l'étude documentaire. Contrairement aux approches quantitatives qui mettent l'accent sur les aspects statistiques et économétriques, les approches dites qualitatives essaient de ne pas trop insister sur les volets techniques liées à la collecte de données. En effet comme le précise Florent Bédécarrats (2012) « Leur méthode se traduit par des approches d'impact qui privilégient d'autres critères de rigueur que ceux de la statistique. Ces dernières mettent ainsi en avant des protocoles d'enquêtes anthropologiques ou sociologiques qui s'appuient sur des modes d'échantillonnage privilégiant la diversité plutôt que la représentativité ».

En recourant aux outils cités précédemment, ces approches essaient de compléter l'analyse des relations de causalité statistiques et économétriques par des analyses portant beaucoup plus sur les conditions de vie ou de fonctionnement des populations interrogées.

Dans le même ordre d'idées, et afin de concilier entre les 2 approches, Bédécarrats (2012) va proposer des méthodes hybrides combinant les outils des techniques quasi-expérimentales à celles des techniques qualitatives.

2. Inventaire des principales études empiriques sur l'impact de la microfinance :

Notre inventaire va être scindé en 2 périodes : la première va porter sur la période allant de 1998 à 2015 et la seconde période de 2015 à nos jours.

2.1. Synthèse des principales études réalisées entre la période 1998 et 2015

D'emblée, il faut signaler que la majorité des études entre 1998 et 2015 ayant porté sur des contextes différents ont montré d'une part leur incapacité à proposer un modèle d'évaluation unique et que d'autre part les résultats dégagés dépendent des méthodologies utilisées. En effet, si certaines études ont démontré l'existence d'une relation causale entre la microfinance et le devenir des clients d'autres vont conclure à la neutralité de la microfinance. Il ressort donc de ces études l'existence d'un débat entre les partisans d'une microfinance neutre et une microfinance avec impact positif ou négatif.

Ainsi Pitt & Khandker (1998), en menant une étude dans les zones rurales du Bangladesh et en comparant l'impact des programmes de la microfinance sur les groupes de traitements (bénéficiaires) et les groupes témoins et en faisant appel à une méthode quasi-expérimentale vont démontrer l'existence d'un impact positif : réduction de 3% de la pauvreté dont 2% due à la microfinance.

Pour leur part Copestake et al. (2001) vont analyser en Zambie l'impact d'un programme de microfinance sur les femmes et jeunes hommes qui détiennent une entreprise avec une

ancienneté de six mois au moins et qui constitue la source principale de revenu pour leur famille. Les bénéficiaires sont regroupés dans des groupes de 25 à 30 personnes. Leur étude va montrer d'un côté que la participation au programme a un impact positif sur le revenu et le bien-être des bénéficiaires et que de l'autre côté, l'étude stipule l'existence d'un effet positif à partir du deuxième prêt. Dans le même ordre d'idée, l'étude présente deux résultats importants relevant du bien-être des clients à savoir :

- 52% des emprunteurs et 57% du groupe de contrôle ont déclaré avoir amélioré leur logement.
- 38% et 21% Respectivement, n'ont pas été satisfaits du programme de microfinance.

Soulama (2005) avance dans le cadre d'une étude au Burkina Faso l'existence d'un impact positif sur le revenu des ménages objet de l'étude. Pour Soulama « les revenus générés de l'activité de microcrédit constituent la seule source de richesse ».

En parallèle Imai et al. (2012) et en analysant la contribution de la microfinance à la réduction de la pauvreté au niveau macroéconomique, vont conclure que l'accès aux prêts est corrélé à des taux de pauvreté faible.

Dans le même ordre d'idée, Renanud (2007) va étudier le cas de l'institution de microfinance argentine Avanzar por el Desarrollo Humano (Avancer pour le développement humain), cette étude a permis de dégager les conclusions suivantes :

- Le fait de bénéficier de microcrédit permet aux micro-entrepreneurs de réduire leurs coûts par l'achat des matières premières ou marchandises en grande quantité et par conséquent bénéficier des prix de gros ;
- Amélioration du bien-être du foyer à travers une amélioration des conditions des habitations ;
- Impact important sur la vulnérabilité des foyers : seulement 2% des bénéficiaires sont touchés par l'arrêt de leur activité économique.

Gubert et al. (2005) vont réaliser une synthèse de 32 études d'impact, portant sur 41 projets différents à travers 24 pays en Asie, Afrique et l'Amérique latine. Les types d'impacts étudiés : l'activité de l'entreprise, le bien-être des bénéficiaires, au niveau individuel, des ménages et communautaires. Les principaux résultats sont : Impact significatif du microcrédit en augmentant les outputs (chiffre d'affaires, production, valeur ajoutée, profit).

Hashemi (2001), et en réalisant au Bangladesh une étude longitudinale, va conclure à l'idée d'un impact positif (Augmentation du revenu des emprunteurs, réduction du nombre de foyers sans lits, augmentation des économies, réduction de la mendicité et des sans terre).

Coleman (2002) dans son étude “Microfinance in Northeast Thailand: Who Benefits and how much? “, va utiliser une analyse transversale basée sur un groupe témoin formé de personnes intéressées à participer au programme il y a un an et résidant dans des villages sans programme, dans cette étude les participants sont considérablement plus riches que les non participants. Le résultat le plus signifiant de son étude est que le microcrédit a un impact médiocre sur les participants.

Qu'en est-il maintenant des études réalisées à partir de l'année 2015 ?

2.2. Synthèse des études réalisées depuis l'année 2015

D'emblée, il faut préciser que les études réalisées après 2015 ne diffèrent pas de celles réalisées auparavant, que ce soit du côté de la diversité des modèles d'évaluation utilisés ou des résultats obtenus.

Ainsi, Bzeouich (2019) a essayé d'évaluer les effets de la microfinance sur le statut social des bénéficiaires en Tunisie et ce sur un échantillon de 300 personnes et en adoptant une méthodologie contrefactuelle, l'étude a conclu à un impact positif résumé dans 4 résultats importants à savoir :

- Augmentation des dépenses scolaires ;
- Augmentation des dépenses alimentaires ;
- Augmentation des dépenses en santé ;
- Amélioration du logement.

Dans la même optique, Sane et al. (2022) se sont intéressés à la relation entre la performance des institutions de microfinance et la réduction de la pauvreté au Sénégal. A cet effet, et en adoptant une analyse en termes de taux de pénétration géographique et démographique basée sur trois dimensions de l'inclusion financière (Accès, utilisation, accessibilité – prix), les deux auteurs vont conclure que les IMFs ne sont pas performantes à cause du taux d'intérêt plus élevé et de la difficulté d'accès au crédit.

Pour Bangoura et al. (2016), En se basant sur les données de panel de 52 pays en développement, ils vont s'intéresser à l'analyse des liens de causalité entre l'intensité de la microfinance et les indicateurs de pauvreté et d'inégalité et ce en utilisant des techniques de causalité hétérogènes (Indice de Gini et taux de pauvreté). Selon les auteurs, la microfinance contribue significativement à l'amélioration du revenu des populations pauvres et à la réduction des inégalités.

Dans le même ordre d'idées, Crepon et al. (2015) vont adopter une évaluation randomisée d'un programme de microcrédit administré par l'association Al Amana dans des zones rurales du Maroc. A l'issue de leur étude, ils vont conclure l'existence d'un impact positif sur les clients. Pour analyser les impacts de la microfinance sur les conditions socioéconomiques des emprunteurs dans le District de Dir Lower au Pakistan, Rizwan Ullah, Abid Khan (2015) a suivi une approche mixte : étude qualitative basée sur des entretiens semi-directifs et une enquête basée sur le questionnaire. La conclusion principale de cette étude montre que la microfinance a un impact positif sur la réduction de la pauvreté et l'empowerment des femmes.

En parallèle Koloma (2019) va étudier le rôle de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté au Mali en insistant sur la variable genre. L'auteur et à travers l'utilisation du modèle économétrique de Heck-man appliqué sur des données collectées en 2008, va avancer que le microcrédit contribue à la réduction de la pauvreté aussi bien chez les femmes que chez les hommes bénéficiaires.

Félix et al. (2019) ont examiné l'impact du microcrédit sur la réduction de la pauvreté, le contrôle du revenu et de sa distribution, l'emploi, le taux d'inflation et l'éducation dans 11 pays en développement d'Asie du Sud-Est. En suivant un modèle de croissance-pauvreté développé par Ravillion (1997), les deux auteurs vont conclure que le microcrédit permet de réduire la pauvreté.

Ghulam et al. (2019), et à partir d'une enquête longitudinale sur l'impact des programmes de microcrédit sur l'emploi auprès de plus de 2500 ménages au Bangladesh, vont montrer que le microcrédit est un outil performant car il fournit des capacités génératrices d'emplois aux ménages et augmente leur potentiel de croissance des revenus qui contribue in fine à la réduction de leur pauvreté.

Dans son étude intitulée " The impact of Microfinance on povrety reduction in Egypt : An empirical study ", El Hadidi va utiliser une méthode aléatoire stratifiée pour recueillir les données auprès de 780 anciens et nouveaux clients dans le grand Caire et les zones rurales. L'étude va démontrer l'existence d'un impact positif sur le revenu des ménages des femmes emprunteuses qui ont une ancienneté de trois ans relativement à celles qui n'ont pas assez d'ancienneté.

Diani et al. (2019) de leur côté, en analysant le cas de 6 IMC et en travaillant sur un échantillon de 120 clients via une analyse mixte (étude qualitative exploratoire portant sur six IMC choisies selon la taille + enquête portant sur 120 clients), vont démontrer que les IMC de

grande taille sont les plus sujettes à la dérive de leur mission sociale et humaine tandis que les petites sont plus fidèles à leur mission de départ.

Au Sierra Leone, dans une étude intitulée “Does microcredit increase aspirational hope ? Evidence from a group lending scheme in Sierra Leone“ Garcia et al. (2020) et en utilisant des données transversales de 1295 femmes, dont 854 sont des emprunteuses, ont conclu que le microcrédit joue un rôle important dans la réduction des contraintes psychologiques internes.

Pour étudier l'impact des institutions de microcrédit sur l'autonomisation des femmes, Hda et al. (2020) vont exploiter plusieurs indicateurs pour chaque dimension du concept d'autonomisation conformément à la méthode de construction de l'indice de développement humain (PNUD 2005). L'étude a démontré que la participation des femmes aux programmes des IMFs permet leur autonomisation.

Phan et al. (2019) dans un article intitulé” Does microcredit increase household food consumption? A study of rural Vietnam” vont essayer d'évaluer l'impact des programmes des IMFs sur un panel de ménages vietnamiens ruraux durant la période 2008-2016. L'analyse des résultats va mettre en évidence les effets positifs du microcrédit sur la consommation des ménages.

Pour synthétiser les études concernées par notre revue de littérature nous constatons que les impacts rapportés par les travaux analysés divergent en fonction d'une part du contexte de l'étude et d'autre part de la méthode d'évaluation déployée à cet égard.

Conclusion :

A l'issue de notre revue de littérature empirique, nous pouvons avancer que les résultats sont loin de confirmer l'existence d'un seul impact, en effet la majorité des études oscillent entre un impact positif, un impact négatif et absence d'impact et ce pour deux raisons importantes :

La première est liée aux difficultés conceptuelles et méthodologiques de l'évaluation, en effet si la majorité des études font appel aux méthodes quantitatives, ces dernières comportent plusieurs biais liés d'une part, aux outils statistiques et économétriques utilisés et d'autre part aux fluctuations d'échantillonnage.

La deuxième raison est que la plupart sinon la majorité des études mettent l'accent sur les aspects techniques et quantitatifs de l'évaluation oubliant ainsi les aspects qualitatifs (caractéristiques sociologiques des bénéficiaires).

En parallèle, les résultats de la plupart des études abusent de l'effet microfinance dans l'amélioration du devenir des bénéficiaires faisant ainsi table rase sur d'autres facteurs pouvant expliquer cette amélioration. En effet, loin de constituer le remède miracle de la lutte contre la

pauvreté, quelques études commencent à remettre en cause l'efficacité des mécanismes de microfinance.

Pire encore, certaines études récentes commencent à mettre l'accent sur la déviation dans les missions à l'origine de la MF, en effet, pas mal d'institutions comencent à dénaturer leurs rôles en s'éloignant de plus en plus de la finalité pour laquelle elles ont été créés à savoir le ciblage des pauvres et des personnes démunis sur les plans économique et social.

Bibliographie :

1. Articles de revues

White H. (2009), « Theory-Based Impact Evaluation: Principles and Practice »

Erulkar A. et al. (2005), « Déterminants de l'épargne chez les personnes à faible revenu dans les zones rurales de l'Ouganda : données d'Assets Africa »

Diagne A. et al. (2001), « L'accès au crédit et son impact sur le bien-être au Malawi »

Tarozzi A. (2015), « Les impacts du microcrédit : témoignages d'Éthiopie »

Fouillet C. (2003), « l'évaluation d'impact en microfinance : proposition d'une grille de lecture »

Hulme D. (2000), « impact Assessment Methodologies for Microfinance: Theory, Experience, and better Practice »

Dugas-Irequi S. (2007), « Le débat entre institutionnalistes et welfaristes en microfinance, collaboration speciale »

Rhyne E. (1998), « The Yin and Yang of Microfinance: Reaching the Poor and Sustainability »

Kamaha M. (2014), « l'efficacité du microcrédit dans les pays industrialisés le cas de la France »

Robinson M. (2001), « The Microfinance Revolution: Sustainable Finance for the Poor »

Littlefield E. et al. (2004), « La microfinance et les pauvres »

Lapenu C. (2007), « Mesure des performances sociales : les implications pour le secteur de la microfinance »

Kamaha M. (2018) « La Portée Sociale Des Institutions De Microfinance Extra-Bancaires En France »

Bouquet E. (2008), « Enjeux et controverses autour des études d'impact en microfinance : Comment concilier rigueur scientifique et pertinence opérationnelle ? »

Shreiner M. (2002), « Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance? »

Bzeouich B. (2019), « Evaluation de l'impact de l'accès au microcrédit sur le bien être social des ménages bénéficiaires en Tunisie »

F.Bédécarrats F. et Lapeneu C (2013), « Évaluer l'impact de la microfinance : bilan des pratiques et proposition pour une approche mixte »

Bangoura L. et al. (2016), « Impact of microfinance on poverty and inequality a heterogeneous panel causality analysis »

Ghulam Hussain A. et al. (2019), « The employment impact of microcredit program participation in Bangladesh: Evidence from a longitudinal household survey»

Garçia A. et.al (2020), « Does microcredit increase aspirational hope? Evidence from a group lending scheme in Sierra Leone »

Thanh Phan C. et al. (2019), « Does microcredit increase household food consumption? A study of rural Vietnam »

Diani A. et Rehioui M. (2019), « les déterminants de la dérive de mission en microfinance : cas des institutions de microfinance marocaines »

Koloma Y. (2019), « Microfinance et réduction de la pauvreté selon le genre au Mali : un réexamen des données de 2007-2008 »

Sane S. et Ndiaye B. (2022), « Performance des institutions de microfinance et réduction de la pauvreté au Sénégal »

Félix E. et Belo T. (2019), « The impact of microcredit on poverty reduction in eleven developing countries in south-east Asia»

El hadidi H. (2020), « The Impact of Microfinance on Poverty Reduction in Egypt: An Empirical Study»

Crépon B. et al. (2015), « Estimating the Impact of Microcredit on Those Who Take It Up: Evidence from a Randomized Experiment in Morocco»

Ayayi A. et Noël C. (2009), « Défis et perspectives de la recherche en microfinance »

Hda Z. et Achour F. (2020) « Impact des institutions de microcrédit sur l'autonomisation (empowerment) des femmes »

Renaud J. (2007) « l'impact social des microcrédits : le cas d'une institution de microfinance argentine »

2. Thèse

Robleh I. (2015), « Microfinance et réduction de la pauvreté : le cas de Djibouti »

3. Webographie

Site CERISE dernière consultation 15/12/2021

Site de Banque Mondiale dernière consultation 12/01/2022

4. Rapport

Note de publication CGAP 2003

Glossaire :

PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international
SEEP	: Small Enterprise Education and Promotion
AIMS	: Assesing the impact of micro-enterprise service
CGAP	: Consultative Groupe to Assist the Poor
CERIS	: Comité d'échange, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne- Crédit
IAF	: Innovative & Alternative Finance
OCDE	: Organisation de coopération et de développement économiques
IMF	: Institutions de Microfinance
SPI	: Social Performance Indicators
MCR	: MicroCrédit
IMC	: Institution de Microcrédit